



INFORMATION *SPÉCIALE*

FÉVRIER 2021

GESTION DES DÉCHETS

1

Changement d'accès des conteneurs Moloks

Dès le 1^{er} mars 2021, l'accès aux conteneurs Molok de Bretigny-sur-Morrens se fera uniquement au moyen de la carte de déchetterie Praz-Faucon. Cela signifie qu'à partir de cette date, les anciennes cartes Molok ne seront plus valables et pourront être détruites.



A détruire dès le 1^{er} mars 2021



Accès conteneurs Molok
et déchetterie de Cugy

La procédure d'accès aux conteneurs Molok reste la même :

- Appuyer sur le bouton
- La lumière verte s'allume
- Soulever le couvercle pour déposer ses déchets

Nous vous rappelons qu'il est possible d'obtenir votre carte Praz-Faucon à l'administration communale (une seule carte par ménage).







2

Tri des déchets et emplacements

Tout déchet qui ne peut être recyclé doit être jeté dans un **sac poubelle officiel payant**. Ces sacs blancs, portant l'inscription « *Trier c'est valoriser* », sont à déposer **uniquement dans les conteneurs Molok de Bretigny-sur-Morrens**.

Bien qu'il soit possible de déposer le papier/carton et le verre dans les conteneurs Molok, nous vous recommandons, dans la mesure du possible, d'apporter ces déchets à Cugy. En effet, leur dépôt dans notre Commune entraîne des coûts supplémentaires d'évacuation (CHF 13'000.- pour 2020), dont nous pourrions faire l'économie si ces déchets étaient déposés à Cugy.

En résumé

Type de déchets	Lieux de dépôt Cugy = déchetterie de Praz-Faucon Bretigny-sur-Morrens = Ecopoint abri PC
	Uniquement à Bretigny-sur-Morrens dans des sacs blancs taxés
	En priorité à Cugy Si besoin à Bretigny-sur-Morrens
	En priorité à Cugy Si besoin à Bretigny-sur-Morrens
	En priorité dans les commerces Si besoin à Cugy
	Uniquement à Cugy
	Petit compost à Cugy ou Bretigny-sur-Morrens Autres déchets compostables à Cugy (gazon, branches, etc.)

3

Taxe déchets

Tous les détenteurs de déchets sont tenus de gérer et d'éliminer leurs déchets conformément aux législations fédérale et cantonale, et à la réglementation communale.

La taxe forfaitaire communale déchets, dont le montant est fixé chaque année par la Municipalité, couvre l'ensemble de l'infrastructure mise à disposition pour l'évacuation et le traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables et objets encombrants).

Selon le règlement communal, tous les habitants de plus de 18 ans, y compris les résidents secondaires, ainsi que toutes les entreprises domiciliées sur le territoire de la Commune y sont soumis.

Tarifs 2021

- CHF 120.-/personne de plus de 18 ans, domiciliée dans la Commune en résidence principale ou secondaire
- CHF 50.- à CHF 250.-/entreprise établie sur le territoire communal, en fonction de l'activité économique et de la taille de l'entreprise
- CHF 240.- pour les résidences secondaires



Le règlement communal sur la gestion des déchets et la Directive communale pour la gestion des déchets 2021 sont disponibles sur www.bretigny.ch/reglements-communaux.

4

Mesures d'accompagnement

Chaque naissance ou adoption d'un enfant en bas âge donne droit à la remise gratuite de deux fois six rouleaux de sacs poubelles taxés de 35 litres. Ils sont à retirer au bureau de l'administration communale.

Un service d'enlèvement des déchets peut être proposé aux personnes qui n'auraient pas la possibilité de se déplacer à Cugy. Dans ce cas, vous pouvez contacter l'administration communale par téléphone au **021 731 25 74** ou par courrier électronique à administration@bretigny.ch, afin qu'une solution soit mise en place.

5

Rappel des horaires

Horaires déchetterie de Cugy

Horaires d'ouverture hiver Du 1 ^{er} décembre au 28 février						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi Non-stop
Matin	Fermé	Fermé	09h00 - 11h30	Fermé	09h00 - 11h30	09h00
Après-midi	Fermé	14h00 - 19h00	16h00 – 19h00	17h00 – 19h00	16h00 – 19h00	16h00

Horaires d'ouverture été Du 1 ^{er} mars au 30 novembre						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi Non-stop
Matin	Fermé	Fermé	09h00 - 11h30	Fermé	09h00 - 11h30	08h00
Après-midi	Fermé	14h00 - 19h00	14h00 – 19h00	16h00 – 19h00	15h00 - 19h00	17h00

Horaires d'accès Ecopoint à Bretigny-sur-Morrens

- Accessible tous les jours de 07h00 à 20h00
- La dépose du verre est interdite le dimanche, les jours fériés et la nuit de 20h00 à 07h00.
- Merci également d'éviter de déposer vos autres déchets les dimanches et jours fériés.



Plus d'informations

Les informations relatives à la gestion des déchets, telles que règlement, directive, horaires, plans et autres sont disponibles sur le site internet www.bretigny.ch/gestion-des-dechets et sur l'application **OiOiweb**.